

Cette édition est réalisée à 100% en télétravail



PAR FAOUZI SKALI

La culture qui se base sur l'idée qu'il peut y avoir des lieux particulièrement propices pour susciter une médiation et une ferveur spirituelle a des bases théologiques réelles. Le sanctuaire comme le saint symbolisent et renvoient à ce lien avec l'invisible. Au détour d'un chemin de campagne, au sommet d'une colline, dans l'enchevêtrement des ruelles d'une ville ancienne, les «marabouts» nous rappellent à une présence où le surnaturel est toujours profondément lié à la vie ordinaire et à la nature.

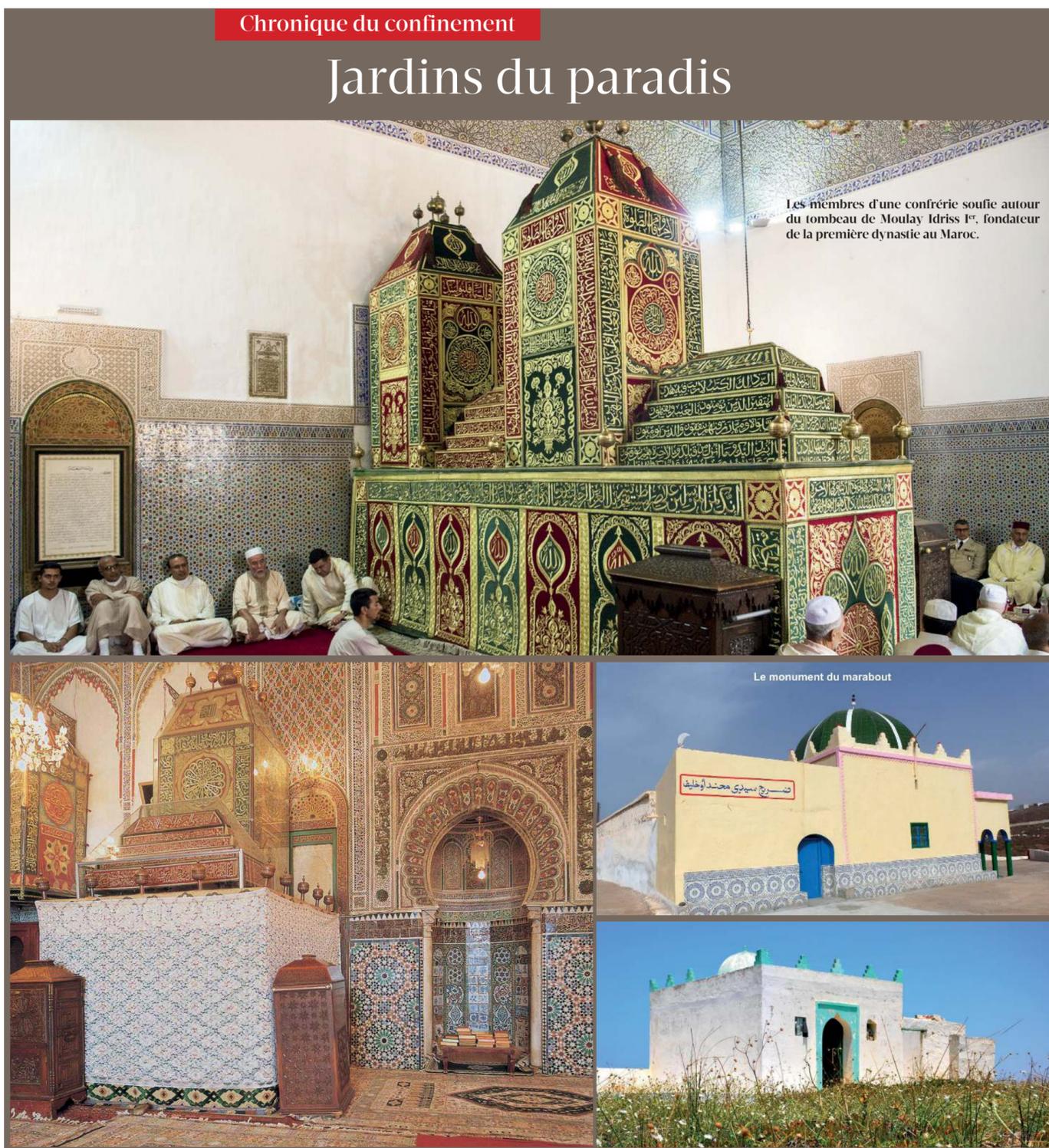
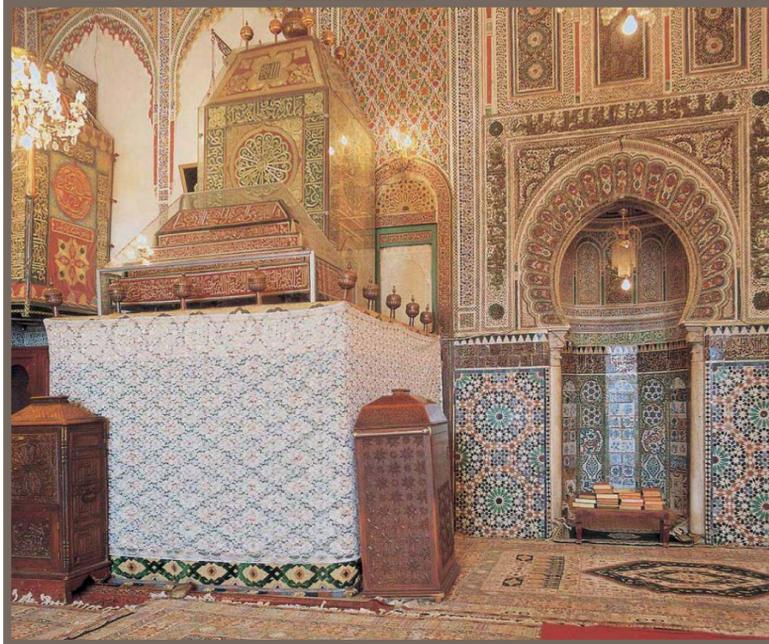
On dit du Maroc qu'il est un pays mystique, une pépinière de saints. De cette culture là, il est des traces sensibles, le nombre de «qubba-s», de sanctuaires ou de marabouts qui s'égrènent sur l'ensemble de la terre marocaine, dans les villes comme dans les campagnes, sur les plateaux ou sur les cols escarpés. Partout la mémoire collective semble avoir voulu rendre un hommage durable à ceux qui ont traversé la barrière de la mort tout en restant vivants. Le sanctuaire devient lui-même le symbole de ce lien entre le ciel et la terre, dont ils ont en leur temps témoigné. Car dans ce pays aux innombrables saints, la religion n'est pas une abstraction. Elle s'incarne dans chaque geste du quotidien, par ces femmes et ces hommes qui, par leurs valeurs de générosité, de sagesse et de bienveillance deviennent des sources d'inspiration.

Un hadith rapporte que «Les amis de Dieu sont ceux qui, lorsqu'on les voit, Dieu est évoqué». Des sortes de temples vivants dont le souvenir est prolongé par la construction d'un sanctuaire qui leur est dédié post-mortem, mais à travers lequel on ne doute pas que leur présence spirituelle et leur baraka continuent de rayonner. Le prototype de ces sanctuaires est celui de la tombe du Prophète Muhammed (Que la prière et le salut l'accompagnent) à Médine. Le Prophète (P.L.S) est effectivement considéré comme vivant dans sa tombe :

«L'espace qui se trouve entre ma tombe et mon minbar (chaire de prédication) est un jardin parmi les jardins du paradis». C'est ce modèle du sanctuaire prophétique qui selon un autre hadith s'étend également aux saints : «La tombe du croyant s'élargit aussi loin que son regard peut porter et une porte du paradis lui est ouverte en sorte qu'il reçoive des effluves paradisiaques».

Ibn Qayyim al Jawziyya, un savant du 14^e siècle, a dédié un ouvrage intitulé «ar rūh» (Le livre de l'esprit) aux hadiths et récits traditionnels attestant la survivance, dans les sanctuaires, d'une conscience post-mortem, rendant ainsi possible cette communication entre vivants et morts. Cette culture qui se base sur l'idée qu'il peut y avoir des lieux particulièrement propices pour susciter une médiation et une ferveur spirituelle a donc des bases théologiques réelles. Le sanctuaire comme le saint symbolisent et renvoient à ce lien avec l'invisible.

Au détour d'un chemin de campagne, au sommet d'une colline, dans l'enchevêtrement des ruelles d'une ville ancienne, ils nous rappellent à une présence où le surnaturel est toujours profondément lié à la vie ordinaire et à la nature. Ces coupoles souvent construites sobrement, en terre battue, sont pourtant très belles. Elles s'intègrent avec harmonie dans un paysage qu'elles colorent d'une lumière diffuse de spiritualité. Elles apportent dans des lieux simples et populaires la perception d'une richesse insaisissable : une richesse précieuse et immatérielle. La vérité du moment laisse transpa-

Les membres d'une confrérie soufie autour du tombeau de Moulay Idriss 1^{er}, fondateur de la première dynastie au Maroc.

Le monument du marabout

raître un monde de sérénité. Un adage populaire célèbre dit que si l'Orient (mashreq) est la terre des prophètes (anbiyā') l'Occident (maghreb) est celle des saints (awliyā'). Dans le texte coranique, l'un des termes qui renvoient à cette notion de sainteté est celui de wilāya : «Non, vraiment les amis (awliyā, sing. wali) n'éprouveront plus

aucune crainte et ne seront point affligés. Ceux qui croient en Dieu et qui Le craignent recevront la bonne nouvelle dans cette vie et dans l'autre» (Cor. 10/62-63-64).

Un hadith qudsi (où Dieu parle par la bouche de Son Prophète) précise le sens de cette wilāya : «Mon serviteur ne cesse de s'approcher de Moi par des

œuvres surérogatoires jusqu'à ce que Je l'aime, et lorsque Je l'aime je deviens son ouïe par laquelle il entend, sa vue par laquelle il perçoit, sa main par laquelle il saisit, son pied avec lequel il marche. S'il Me sollicite, certainement, Je l'exaucerai et s'il prend refuge auprès de Moi, certainement, Je l'accueillerai». ■

Partout la mémoire collective semble avoir voulu rendre un hommage durable à ceux qui ont traversé la barrière de la mort tout en restant vivants. Le sanctuaire devient lui-même le symbole de ce lien entre le ciel et la terre, dont ils ont en leur temps témoigné.

الطرق السيارة بالمغرب
Autoroutes du Maroc

SOCIÉTÉ NATIONALE DES AUTOROUTES DU MAROC

LA RÉALISATION DES TRAVAUX DE MISE SOUS PÉAGE DE L'ÉCHANGEUR D'AIN ATIQ ET DU DÉDOUBLEMENT DU PASSAGE SUPÉRIEUR AU NIVEAU DE L'ÉCHANGEUR DE SKHIRAT

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 63./2015

Conformément au programme prévisionnel qui a été publié au niveau du journal « AL BAYANE » du 26/02/2020 ainsi que sur le site Web d'ADM : www.adm.co.ma, le 03/06/2020, à 14h30. Il sera procédé, dans les bureaux de la Société Nationale des Autoroutes du Maroc « ADM », Charia Azzaitoune - Secteur 22 Rabat - Instituts Hay Riad, Rabat à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour la réalisation des travaux de mise sous péage de l'échangeur d'Ain Atiq et du dédoublement du passage supérieur au niveau de l'échangeur de Skhirat.

ADM met à la disposition des concurrents son portail des marchés disponible à l'adresse : https://achats.adm.co.ma. Les conditions d'utilisation du portail des marchés d'ADM sont accessibles à partir dudit portail ;

Les concurrents peuvent gratuitement consulter et télécharger, et uniquement à partir du portail d'ADM, les dossiers des appels offres et concours, ainsi que les documents et renseignements complémentaires et afférents.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de quatre cent mille Dirhams (400 000,00 DH). Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du règlement de l'appel d'offres.

L'envoi électronique des plis est le seul moyen de participation à l'appel d'offres. La réception des plis sur support papier n'est pas autorisée. Les concurrents sont tenus de transmettre leurs plis uniquement par voie électronique à travers le portail des marchés d'ADM. Seuls les plis remis à travers la plateforme dématérialisée des achats d'ADM seront pris en considération.

Les modalités de dépôt des plis sont définies dans les dossiers de consultations.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 23 du règlement des marchés d'ADM et précisées dans le règlement de la consultation et notamment la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification tel qu'il est indiqué sur le tableau ci-dessous. Ce certificat n'est exigé que pour les concurrents installés au Maroc.

| Secteur | Classe | Qualifications exigées |
|---------|--------|------------------------|
| B | S | B1, B3 et B5 |
| D | 2 | D1 et D2 |

Consultez nos avis d'appels d'offres et concours sur : www.adm.co.ma.
Le règlement des marchés d'ADM est téléchargeable à la même adresse.

[20439/20]



ROYAUME DU MAROC
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
WILAYA DE LA REGION MARRAKECH - SAFI
REGIE AUTONOME DE DISTRIBUTION
D'EAU ET D'ELECTRICITE
DE MARRAKECH - RADEEMA

Avis des appels d'offres ouverts

Le Mardi 02/06/2020 à 10 H il sera procédé, dans les bureaux, au siège de la RADEEMA boulevard Mohamed VI, à l'ouverture des plis des appels d'offres suivants :

| A.O n° | Désignation | Prospectus techniques | Estimation DH/TTC | Caution provisoire en DH |
|------------|-----------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------|
| 59/20/EAU | Fourniture des compteurs d'eau potable calibres 30 et 40 | Echantillons et prospectus techniques | 329 232,00 | 5 000,00 |
| 65/20/EAU | Travaux de dépose et de renouvellement des branchements d'eau potable | Oui | 840 120,00 | 13 000,00 |
| 66/20/ELEC | Fourniture de boîtes de jonction et d'extrémité | Oui | 796 080,00 | 12 000,00 |
| 68/20/C | Prestations de pose, dépose et vérification des compteurs | - | 1 323 864,00 | 20 000,00 |
| 69/20/C | Fourniture des équipements de protection individuelle | Echantillons et prospectus techniques | Lot 1 : 150 120,00 Lot 2 : 186 600,00 Lot 3 : 137 280,00 Lot 4 : 126 000,00 | Lot 1 : 2 500,00 Lot 2 : 3 000,00 Lot 3 : 2 000,00 Lot 4 : 2 000,00 |

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes au règlement relatif aux marchés publics de la RADEEMA.

Le dossier de consultation peut également être consulté et téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le dossier de consultation est remis gratuitement aux soumissionnaires.

En cas d'envoi des plans et/ou du dossier de consultation par la poste à un soumissionnaire, sur sa demande écrite et à ses frais, la RADEEMA n'est pas responsable d'un quelconque problème lié à la réception des plans et/ou du dossier de consultation par le Destinataire.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du règlement relatif aux marchés publics de la RADEEMA.

Le règlement relatif aux marchés publics de la RADEEMA est téléchargeable sur le site web www.radeema.ma.

L'avis d'appel d'offres est publié sur le site www.radeema.ma.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues au règlement de consultation de l'appel d'offres.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse suivante: Bureaux du Département Achats et Stock, Siège de la RADEEMA Boulevard Mohamed VI B.P : 520 - Marrakech Tél : 0524 42 43 00, Télécopieur : 0524.42.43.03

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de Mr le Directeur Général de la RADEEMA.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

[20423/20]